

Procès Verbal du Conseil Municipal

Séance du 16 octobre 2025

L'An deux mille vingt cinq,
le 16 octobre à vingt et une heures,

le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Jean-Claude MOREL, Maire. Les convocations ont été transmises le 12 octobre 2025 par voie électronique

Etaient présents:

Patrick ARNOUX, Armelle BESSE, Damien MONTAVI, Jean-Claude MOREL, Francette PAGES, Ginette PAULET, Roland PEPIN, Christian PLANQUE, Isabelle THIOULOUSE, Hervé VERNET

Etait absent : Yannick THIERCY

Sur 11 membres, 10 étaient présents, le quorum étant atteint le Conseil a pu valablement délibérer. Mme Francette PAGES est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 18 septembre est approuvé. 10 pour.

L'ordre du jour comprenait les points suivants :

Convention de passage avec l'ONF :

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de passage avec l'ONF pour permettre l'exploitation d'une parcelle de bois appartenant à la section du Mazel en passant par un terrain privé.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
10	0	0

Coupe de bois sur la section de Donzac :

Le conseil municipal valide la proposition de l'ONF de reporter la coupe de bois prévue sur la section de Donzac de 2026 à 2027 car entre-temps, un nouveau débouché commercial devrait apparaître.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
10	0	0

Répartition d'une coupe de bois au Mazel :

Suite à la coupe de bois de chauffage réalisée sur la section du Mazel, le Conseil Municipal, décide de valider la liste des 3 ayant-droits, de désigner Damien Montavi et Jean-Claude Morel pour réaliser les lots et effectuer le tirage au sort permettant l'attribution de chaque lot et de laisser un maximum de 21 jours à chaque ayant-droit pour venir récupérer son lot sur le lieu de stockage de la coupe.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
10	0	0

Répartition d'une coupe de bois à Verdun :

Suite à la coupe de bois de chauffage réalisée sur la section de Verdun, le Conseil Municipal, décide de valider la liste des 3 ayant-droits, de désigner Isabelle Thioulouse et Jean-Claude Morel pour réaliser les lots et effectuer le tirage au sort permettant l'attribution de chaque lot et de laisser un maximum de 21 jours à chaque ayant-droit pour venir récupérer son lot sur le lieu de stockage de la coupe.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
10	0	0

Répartition d'une coupe de bois au bourg de St Préjet :

Suite à la coupe de bois de chauffage réalisée sur la section du bourg, le Conseil Municipal, décide de valider la liste des 24 ayant-droits, de désigner Christian Chausse et Jean-Claude Morel pour réaliser les lots et effectuer le tirage au sort permettant l'attribution de chaque lot et de laisser un maximum de 15 jours à chaque ayant-droit pour venir récupérer son lot sur le lieu de stockage de la coupe.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
10	0	0

Location d'un jardin sur la parcelle C69 :

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail de location d'une partie de la parcelle C69 avec Monsieur Patrick Arnoux pour une surface d'environ 200 m² qui sera piquetée, pour une durée de 3 ans renouvelable et pour un loyer de 30 € / an.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :	NE PARTICIPE PAS AU VOTE
8 (Damien MONTAVI, Jean-Claude MOREL, Francette PAGES, Ginette PAULET, Roland PEPIN, Christian PLANQUE, Isabelle THIOULOUSE, Hervé VERNET)	0	1 (Armelle BESSE)	1 (Patrick ARNOUX)

Entretien des biens de sections E514 et E774:

Le Conseil Municipal décide d'utiliser dans la chaufferie communale le produit du broyage des branches abandonnées sur les parcelles lors de l'exploitation récente du bois de la section de St Préjet/Pannessac pour financer les travaux d'entretien nécessaires sur les parcelles sectionnales

E514 et E774.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
9 (Armelle BESSE, Francette PAGES, Damien MONTAVI, Jean-Claude MOREL, Francette PAGES, Ginette PAULET, Christian PLANQUE, Isabelle THIOULOUSE, Hervé VERNET)	1 (Roland PEPIN)	0

Achat des parcelles C111, C112, C113, E247 :

Suite au vote, le conseil municipal décide de ne pas faire l'acquisition des parcelles C111, C112, C113, E247 au prix proposé de 11 000 €.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
4 (Patrick ARNOUX, Jean-Claude MOREL Christian PLANQUE, Hervé VERNET)	5 (Armelle BESSE, Damien MONTAVI, Ginette PAULET, Roland PEPIN, Isabelle THIOULOUSE)	1 (Francette PAGES)

Zone d'accélération des énergies renouvelables :

Le Conseil Municipal décide de définir le site de l'ancien centre d'enfouissement technique du Moulas comme zone d'accélération des énergies renouvelables.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
10	0	0

Augmentation du provisionnement pour le chauffage de l'appartement n°1 à l'ancien couvent :

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire a signé un avenant au bail pour le logement n°1 de l'ancien couvent afin que le montant de la provision mensuelle pour le chauffage soit porté à 50 €, au lieu de 30 € actuellement.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
10	0	0

Avenant pour modification du seuil d'encaissement pour la régie de recettes du camping :

Afin de faciliter la gestion de la régie communale, le Conseil Municipal décide de modifier le montant maximum de l'encaisse que la régisseuse est autorisée à conserver.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
10	0	0

Recette exceptionnelle – compte DFT-NET camping Les Fauvettes :

Afin de faciliter la gestion de la régie communale et de diminuer la somme qui n'est pas utilisée sur le compte DFT-NET camping Les Fauvettes, le Conseil Municipal décide d'accepter une recette exceptionnelle provenant de la régie Camping Les Fauvettes.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
10	0	0

Enfouissement réseau téléphonique à Verdun :

Le conseil municipal valide le projet proposé d'enfouissement du réseau téléphonique à Verdun.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
10	0	0